

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cad	ire réservé à l'auto	rité environnementale	
Date de réception :		Dossier complet le 20/05/2021	<b>:</b>	N° d'enregistrement :
20/05/2021		20/05/2021		f09321p0161
				10332 1p0 10 1
Projet deserve	REAL PROPERTY.	1. Intitulé	du projet	
Projet d'aménagement d'une a	ire de stationne	ement au lieu-dit « L	es Veaux » à Malaucène	(84)
2. Ideni	ification du (ou	u des) maître(s) d'a	ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique				
Nom		Pr	énom	
2.2 Personne morgle				
Dénomination ou raison socio	nlo M	lairie de Malaucène		
		iaine de Maiaucene		
Nom, prénom et qualité de la p habilitée à représenter la person	ersonne ne morale	. Tenon Frédéric - M	laire	
RCS / SIRET   2   1   8   4	0 0   6   9	5 0 0 0 1	9 Forme juridique	Mairie
			zi romie jonaldoc	
	Joignez à	votre demande	l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s	) du tableau d	es seuils et critères	anneyé à l'article P. 10	22-2 du code de l'environnement et
	dime	ensionnement corr	espondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
\$10 d = 1.16				aculto at attachment
N° de catégorie et sous ca	IPIE	ciser les éventuell	es rubriques issues d'au	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41/4Aire de stationnement ouve	rte au Nom	nbre de places de s	tationnement : environ 6	50
public				
Edward Parks The San San				NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.
		Caractéristiques ge		
Doivent être annexées au prés	ent formulaire	les pièces époncé	es à la rubrique 8 1 du	formulaira

# 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Mairie de Malaucène souhaite réaliser sur environ 0,8 ha, une petite aire de stationnement, avec des équipements légers, afin d'accueillir les visiteurs qui souhaitent visiter les gorges du Toulourenc. Actuellement, la plate-forme est déjà utilisée pour le stationnement de véhicules, mais cela se fait de façon désorganisée et génère quelques conflits d'usage.

Concrètement, le projet prévoit :

- la consolidation de la rampe d'accès existante,
- l'aménagement d'environ 60 places de stationnement,
- la création de fossés de collecte/rétention et d'une noue de rétention,
- la mise en place d'équipements annexes (séparateurs en bois, barrières en bois, panneaux de signalisation...),
- la réalisation d'aménagements paysagers,
- des panneaux d'information (afin d'expliciter aux usagers la sensibilité de ce site naturel).

Le montant des travaux est estimé à environ 71 000 EHT.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- organiser de façon cohérente une aire de stationnement,
- accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions que ce soit sur le plan fonctionnel ou sur le plan de la sécurité,
- limiter les conflits d'usage,
- concevoir le projet en tenant compte des thématiques environnementales : faune/flore/paysage/eaux (superficielles et souterraines).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Au démarrage des travaux, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de limiter les interventions sur les parcelles voisines et sur des espaces végétalisés.

Il sera ensuite procédé à de légers travaux de terrassement, au niveau de la rampe d'accès et de l'aire existante.

NB: après réflexion, compte-tenu de la forte pente de la rampe existante (13 %), afin de limiter les risques d'érosion, il a été décidé de la stabiliser à l'aide de béton désactivé avec un granulat grossier (de type concassé calcaire 16/22 de pays), qui confortera l'aspect rural du chemin.

L'aire de stationnement sera ensuite aménagée, avec un revêtement adapté (concassé calcaire de pays). Les places seront matérialisées au sol par des demi rondins en pin (Ø 10 cm sur 1,5 m de longueur).

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition : barrières en bois, panneaux de signalisation, aménagements paysagers, panneaux d'information...

En termes d'aménagements paysagers, il est prévu des plantations d'essences locales, notamment des érables champêtres, des chênes pubescents, des chêne verts. En complément, il sera créé des haies champêtres qui serviront d'écran végétal, et qui permettront d'intégrer au mieux le projet dans son environnement.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera à la mise en service de l'aire de stationnement pour les visiteurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut	era-t-il soumis ? orisation(s).
Le projet nécessite la réalisation d'un	permis d'aménager.	
NB : le projet ne nécessite pas de doss de 1 ha et ne collecte pas d'eaux pluvi	ier Loi sur l'eau, dans la mesure où la rubrique 2.1 ales en provenance d'un bassin versant amont).	1.5.0 ne s'applique pas (le terrain fait moins
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préci	ser les unités de mesure utilisées
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain Nombre de places de stationnement		Environ 0,8 ha Environ 60
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>0</u> 5	5°20'64"93 Lat.44°21'36"06
Commune de Malaucène (84) Lieu-dit : Les Veaux Parcelle : Al 30		°'_"_Laf°_'"_ °'_"_Laf°_'"_"
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	oignez à votre demande les annexes n° 2 sion d'une installation ou d'un ouvrage existant u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	t2 Oui V Non
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le site est localisé dans la ZNIEFF terrestre de Type II : Mont Ventoux (code : 930012381).
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (Code : FR 8000056)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de		×	Un Plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de l'Ouvèze a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2009. Mais le secteur d'étude n'est pas inclus dans le zonage de ce PPRI.
prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Il n'existe aucun PPRT (Plan de Prévention des risques technologiques) sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de Répartition des Eaux dénommé "Ouvèze Provence" (Arrêté Préfectoral n° 2016-12-16, en date du 23 décembre 2016)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le périmètre de protection du captage d'eau potable dénommé "Forage de Veaux".
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le secteur d'étude est localisé en dehors, mais à proximité de la ZSC "L'Ouvèze et le Foulourenc" (Code : FR9301577) ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Directive habitats)
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les aires de stationnement / revêtement adapté, barrières en bois, panneaux de signalisation).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Une expertise faune/flore a été réalisée par Naturalia en Avril 2021. Comptetenu de son caractère anthropisé, le secteur d'étude apparaît peu attractif pour la faune et la flore. La zone de projet est actuellement très remaniée, peu attractive et ne présente pas d'enjeu. L'impact du chantier sur la faune apparaît limité, car il existe suffisamment d'espaces refuges attractifs pour les animaux dans l'environnement proche (haies, ripisylve, prairies, espaces boisés). Des mesures écologiques ont été préconisées dans le cadre du projet permettant de limiter au maximum les incidences du projet sur le millieu naturel, notamment vis-à-vis de la faune ordinaire (reptiles/oiseaux)
			X	Bien que l'aire d'étude soit située à proximité de la ZSC "L'Ouvèze et le Toulourenc", les habitats de la zone de projet ne demeurent pas particulièrement favorables à l'accueil des espèces citées au FSD. Le projet n'est pas de nature à avoir une incidence sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		×	Le projet est prévu au niveau d'un espace anthropisé, correspondant à une aire de stationnement pour les véhicules, qui va être réaménagée dans le cadre du projet, au droit des terrains actuels.				
	consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	La parcelle n'est pas localisée dans une zone naturelle définie dans le PLI				
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X					
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le zonage du PPRI, la zone inondable associée au Toulourenc étant nettement plus au Nord et bien en contrebas de la zone de projet. Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque incendies.				
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X					
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	En phase de construction, il est prévu quelques camions (matériaux + matériels), mais les trafics seront limités à quelques unités.  En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas plus de trafic qu'actuellement. Le projet va permettre de fluidifier la circulation à la sortie de l'aire de stationnement et de limiter les conflits d'usage.				
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Le projet, en période de chantier, est susceptible de générer du bruit, mais cela restera temporaire dans le temps. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas plus de bruit qu'actuellement. Par ailleurs, la zone de projet reste à distance respectable des habitations (Hameau "Les Veaux").				

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		X	Le projet ne prévoit pas de bitume ou d'autres produits similaires.
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses?		X	Le projet ne prévoit aucun dispositif d'éclairage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Actuellement, les eaux pluviales ruissellent sur ce terrain en pente, et peuvent difficilement s'infiltrer. De ce fait, le projet prévoit la création d'équipements adaptés (fossés de collecte/rétention enherbés, noue de rétention), qui vont permettre de stocker les eaux pluviales, avant rejet à faible débit dans le milieu naturel. Par-rapport à la situation actuelle, ces dispositifs vont permettre d'une part de limiter les débits de rejet au milieu naturel et d'autre part, de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		La phase de travaux est susceptible de générer des déchets : - les déchets recyclables seront envoyées vers des filières agréées, - les autres déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas plus de déchets qu'actuellement. Le projet prévoit le maintien des poubelles existantes, afin de collecter les déchets des usagers. Le site est actuellement équipé d' équipements pour les déchets recyclables.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet prévoit au contraire des aménagements paysagers, des haies champêtres, qui serviront d'écran végétal et qui permettront de masquer au maximum les vues sur le projet et ainsi d'intégrer au mieux le projet dans le paysage local.
/ Population	modifications sur les			
	activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	La zone de projet est déjà actuellement utilisée comme aire de stationnement, dont le fonctionnement demeure quelque peu anarchique. Le projet va permettre de "cadrer" ce stationnement.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet Identi : ? Non Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Drome) à envir	on 1 km de la zone de l ent des visiteurs.	projet. D	De la m	ctuellement lieu, sur la commune de Mollans sur Ouvèze (département de la nême façon, ces aires de stationnement vont avoir pour fonction de "cadrer"
	nces du projet identifié Non X Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Bien que le projet n'aura qu'un impact extrêmement limité sur l'environnement (naturel et humain), des mesures ont été prises,

sur le principe dit de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

- le projet prévoit la création de fossés enherbés, d'une noue de rétention, qui vont permettre de stocker les eaux pluviales, avant rejet à faible débit dans le milieu naturel. Par-rapport à la situation actuelle, ces dispositifs vont permettre d'une part de limiter les débits de rejet au milieu naturel et d'autre part, de favoriser l'infiltration des eaux. Enfin, ils vont contribuer à limiter les risques d'érosion,
- des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore comme proposé par le cabinet Naturalia : adaptation du calendrier en période de chantier, balisage du chantier, accompagnement du chantier par un écologue, réalisation de plantations diverses, mise en place de prairies sèches, préservation d'un espace végétalisé,
- des mesures ont été prises sur le plan paysager : création d'une noue paysagée, traitement qualitatif en périphérie de l'aire de stationnement, avec création de haies champêtres, qui serviront d'écran végétal. Ces aménagements paysagers permettront de masquer au maximum les vues sur le projet et ainsi d'intégrer au mieux le projet dans son environnement.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient cependant de noter les points suivants :

- 1/ Le projet est localisé sur des terrains déjà anthropisés et très fréquemment foulés (terrains occupés actuellement par une aire de stationnement), 2/ Aucun enjeu écologique particulier n'a été mis en évidence que ce soit au sujet de la flore, la faune ou bien des habitats relatifs à la zone de projet,
- 3/ Des mesures spécifiques ont été prises, en faveur du milieu naturel, des eaux (superficielles et souterraines), et du paysage, 4/Le projet va permettre de limiter les risques d'érosion, 5/ Le projet va avoir un impact positif sur l'environnement humain, avec une réduction des risques de conflits d'usage, et une amélioration de la sécurité.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

Veuillez coi	mpléter le to		ises par le maître d'ouvro			e d'évaluation, ainsi que les
			Objet			
TENANT I			9. Engagement et sig	nature		
Je certifie su	ur l'honneur	l'exactitude des rer	nseignements ci-dessus	X		
Fait à	Malaucène			le,	20 05 2021	
	Le	Maire,	EDEM			
Signature				_		
	FT	ENON	TO BILLY	د		